



Réponse de la Municipalité à une interpellation

Interpellation de Mme Patrizia Vinciguerra, Conseillère communale, quant aux aménagements envisageables pour les enfants quittant la cour de l'Ofréquaz et empruntant le passage piéton sur le chemin de Mon-Repos soient plus en sécurité

Secrétariat municipal

M. Alain Monod, Syndic

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 1^{er} novembre 2021



Objet de l'interpellation :

Lors de la séance du 21 septembre 2021, Mme la Conseillère Patrizia Vinciguerra a déposé une interpellation se concluant par la question suivante :

Quels aménagements seraient envisageables pour que les enfants quittant la cour de l'Ofréquaz et empruntant le passage piéton sur le chemin de Mon-Repos soient plus en sécurité ? Des chicanes sont-elles envisageables ou serait-il possible de réduire le nombre de places de parc adjacentes au passage piéton ?

Réponse de la Municipalité :

La Municipalité tient d'abord à saluer les actions Pedibus développées par certains et certaines, dont l'interpellatrice.

Il s'agit de rappeler que nous sommes dans une zone 30 depuis 2 ans. Le radar pédagogique installé régulièrement nous confirme que la vitesse reste raisonnable. Normalement, une zone 30 condamne tout passage piéton. La proximité d'un bâtiment scolaire nous permet de le maintenir dans l'immédiat.

Par contre, nous considérons que la visibilité, à gauche comme à droite, reste bonne, sauf si la première place est occupée par une voiture de livraison sur la gauche.

Probablement que des suggestions seront faites, si l'audit évoqué par M. le Conseiller Julian Pidoux est pris en considération lors de la séance du jour.

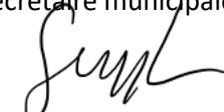
Dans l'immédiat, le Municipalité suggère, en effet, de condamner la première place en créant une place pour vélos/motos. Cette place sera aménagée de manière à empêcher le parcage de voitures de tourisme et autres.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale a.i.

Sylvie Guggenheim